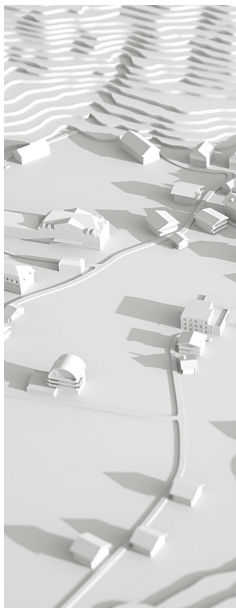


FORMATION AEAI

SPÉCIALISTE EN PROTECTION INCENDIE

Combiner théorie et pratique avec un brevet fédéral
Formation modulaire en emploi



INFORMATIONS
WWW.AEAI.CH



www.aeai.ch



Défis dans la protection incendie

En raison des modes d'implantation modernes des bâtiments et des nouvelles technologies, la protection incendie est devenue de plus en plus complexe au fil des dernières années. Les exigences en termes de protection incendie ont augmenté en conséquence. Pour pouvoir continuer à garantir la qualité de la protection incendie et l'optimiser en permanence, l'AEAI propose une formation de **spécialiste en protection incendie avec brevet fédéral**.



Examen professionnel fédéral supérieur (diplôme fédéral)	Expert en protection incendie
Examen professionnel (brevet fédéral)	Spécialiste en protection incendie
Etudes ou formation prof. reconnues	Par exemple apprentissage



Groupes-cibles

La formation s'adresse à des professionnels provenant du domaine de l'industrie, de la construction et du commerce (par ex: chef de projet, architecte, etc.) chargés de l'exécution de la protection incendie organisationnelle et constructive

dans les communes ou les cantons. La formation convient aussi aux personnes souhaitant acquérir des connaissances de base dans la protection incendie organisationnelle et technique.

Concept d'apprentissage

La formation s'étend sur treize jours de cours. Six modules en tout sont proposés. La structure modulaire du cours offre aux participants une flexibilité maximale dans la combinaison des

contenus pédagogiques. Il faut aussi compter 120 heures d'apprentissage personnel.

Il est aussi possible de s'inscrire pour des modules séparés.

Intervenants

Parmi les experts intervenant, on compte des membres des autorités de protection incendie et de l'AEAI ainsi que

des spécialistes de l'économie et de l'industrie.

Langue

Français

Inscription

www.vkfausbildung.ch



Contenus pédagogiques

Les thèmes abordés vont des bases de la protection incendie à la planification et à l'exécution de projets spécifiques, en passant par l'explication des prescriptions et normes actuelles. Les at-

eliers permettent de se confronter de manière approfondie aux situations du domaine professionnel. L'orientation vers la pratique garantit un succès durable dans l'apprentissage.

Module Bases de la protection incendie Nombre de jours : 2	Module Protection incendie constructive Nombre de jours : 4	Module Protection incendie technique Nombre de jours : 2
• Procédure de reconnaissance • Examen de protection incendie • Assurance qualité (AQ) • Bases légales • Analyse des risques • Protection incendie organisationnelle	• Matériaux et éléments de construction • Distances de sécurité incendie, systèmes porteurs et compartiments coupe-feu • Voies d'évacuation et de sauvetage • Différents types de construction • Utilisation de matériaux de construction	• Asservissements incendie • Installations de détection d'incendie • Signalisation des voies d'évacuation • Dispositifs d'extinction • Installations d'extraction de fumée et de chaleur
Module Technique du bâtiment Nombre de jours : 2	Module Transfert Nombre de jours : 2	Module Préparation à l'examen (exclusivement pour les personnes ayant suivi tout le programme de cours) Nombre de jours : 1
• Installations de transport • Matières dangereuses • Installations aérauliques • Installations thermiques • Mesures organisationnelles	• AQ degrés 1 et 2 • Lien entre théorie et pratique grâce à divers projets	Cette offre aide les participants dans la préparation de leur examen final. Différents ateliers permettent d'aborder les thèmes de l'examen de manière pratique. Des exercices basés sur la réalité du terrain complètent le bloc de modules en consolidant les connaissances acquises.

Conclusion

Le module de conclusion **Préparation à l'examen** prépare les candidats de manière ciblée à l'obtention du titre fédéral reconnu « **Spécialiste en protection incendie avec brevet fédéral** ». La réussite de l'examen donne droit à l'utilisation de ce titre. Pour garantir un standard de qualité à long terme, l'AEAI octroie également le certificat de compétence AEAi. Les spécialistes reconnus en protection incendie sont inscrits dans le répertoire des personnes de l'AEAI comme spécialistes en protection incendie. Une de-

mande de prolongation peut être soumise avant l'expiration de la durée d'inscription de cinq ans. Si la personne certifiée a toujours continué à se former, rien ne s'oppose à une prolongation.



Vous trouverez les dates actuelles des cours sur le site Internet **www.aeai.ch** à la rubrique Services/Formation/Cours.

Prix

Formation complète : CHF 6'200.– *
y compris matériel, certificat de participation et repas durant les périodes de cours. Hors frais de transport et d'hébergement.

Modules séparés

Module d'un jour : CHF 480.–*
Module de 2 jours : CHF 960.–*
Module de 4 jours : CHF 1'920.–*
*Tous les coûts sans TVA



Conditions d'admission

Formation professionnelle terminée (construction, industrie, etc.) ou formation équivalente. L'AEAI décide de l'équivalence.

Selon le règlement d'examen en vigueur est admis à l'examen le candidat qui :

- a) est titulaire d'un certificat fédéral de capacité ou d'un titre équivalent et
- b) dispose d'une expérience professionnelle de deux ans minimum et a dirigé au moins deux projets en tant que responsable de la protection incendie ou
- c) dispose d'une expérience professionnelle de cinq ans minimum dans la planification, la direction de projets, le contrôle ou l'exécution de bâtiments et autres ouvrages.

La personne ne possédant pas de certificat fédéral de capacité a la possibilité de prouver ses compétences et connaissances, à travers une procédure de reconnaissance d'équivalence.



Renseignements

Association des établissements
cantonaux d'assurance incendie AEAi
Secteur Formation
Bundesgasse 20
3001 Berne

T +41 (0)31 320 22 22

Courriel: education@vkf.ch



Perspectives

Il est possible de suivre ensuite la formation pour obtenir le titre d'expert en protection incendie auprès de l'AEAI. Nous vous transmettons volontiers un dépliant d'information.

Conditions d'annulation :

L'inscription à la formation se fait online via le lien ci-contre <http://www.vkfausbildung.ch>.

Les frais de cours sont exigibles même en cas de non-participation ou de participation partielle au cours en question. Un retrait dans les temps de l'inscription donne droit à une réduction des frais de cours selon les conditions suivantes :

Annulation jusqu'à 60 jours avant le début du cours

sans frais

Annulation jusqu'à 20 jours avant le début du cours

50 % des frais sont exigibles

Les participants au cours ont la possibilité jusqu'à 20 jours avant le début du cours de désigner une personne pour les remplacer. Ce nouveau participant devra dans tous les cas répondre aux exigences requises par l'AEAI pour participer au cours concerné.